

CHIFFRES REPÈRES

TARN-ET-GARONNE



PRODUCTION AVICULTURE

Décembre 2019

L'EUROPE S'ENGAGE
L'OCCITANIE AGRI



UNION EUROPÉENNE



Action cofinancée par l'Union européenne avec le Fond Européen Agricole pour le Développement rural en Occitanie et par l'Etat au travers du GasDar.



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
TARN-ET-GARONNE

Les données 2019 sont basées sur les cas types du réseau de fermes de références ITAVI et Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne.

Les chiffres sont exprimés au niveau de l'atelier et exprimés par animal ou par bande.

5 fiches technico-économiques sont éditées :

- Atelier d'élevage de canard en filière longue
- Atelier de gavage de canards gras en filière longue
- Atelier de gavage de canard gras en filière courte
- Atelier d'élevage de poulets label rouge en filière longue
- Atelier d'élevage de poulets en circuit court ou filière courte

Descriptif des ateliers canard

▪ **Filière longue :**

L'activité d'élevage est principalement produite sous IGP Sud-Ouest et répond aux critères suivants :
L'âge de mise en gavage est de 81 jours minimum.

Depuis l'arrêté de biosécurité du 8 février 2016, l'élevage en bande unique est privilégié, soit les animaux sont placés dans le même bâtiment pour toute la durée de l'élevage avec accès au parcours, soit les animaux sont placés dans une poussinière et ensuite en abris avec accès au parcours dès le 42^{ème} jour.

Les ateliers de gavage :

L'âge de mise en gavage minimum est de 81 jours,

La durée de gavage est de 12 jours minimum soit 24 repas,

L'alimentation en gavage est au maïs issu du Sud-Ouest.

▪ **Filière courte :**

Les producteurs valorisent directement leur production sous forme de produits frais et transformés découpés ou entiers (carcasses et foies).

Ce mode de production et de commercialisation demande plus de main d'œuvre que les activités dites en filières longues notamment pour les activités d'abattage et de transformation. Ces exploitations présentent une taille d'élevage et de gavage beaucoup plus petite. Dans ce cadre de production, la valorisation du produit est le premier critère recherché.

Descriptif des ateliers poulet

▪ **Filière longue :**

La durée d'élevage minimum est de 81 jours

La densité sans les bâtiments est de 11 poulet/m²

La densité du parcours est de 4m² minimum/animal

▪ **Filière courte :**

La durée d'élevage est en moyenne de 120 jours.

Chiffres repères

Productions animales : aviculture

En aviculture, la mise en place des mesures de biosécurité sur votre élevage est obligatoire dans le cadre de la prévention contre l'influenza aviaire. Elles sont définies sur l'arrêté du 8 février 2016, modifié relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations de volailles et d'autres oiseaux captifs.

Chaque détenteur est responsable de la mise en application du plan de biosécurité qu'il a défini et qui contient a minima les éléments ci-dessous :

1. Le plan de circulation incluant la délimitation de la zone publique et du site d'exploitation et des aires de stationnement et de lavage et les sens de circulation.
2. La liste tenue à jour des personnes indispensables au fonctionnement des unités de production ou de détention d'oiseaux sauvages captifs, en précisant leurs fonctions.
3. Le plan de gestion des flux dans l'espace et/ ou dans le temps (circuits entrants et sortants des animaux, du matériel, des intrants, des produits et des sous-produits animaux).
4. Le plan de nettoyages-désinfections et de vides sanitaires, par unité de production (comprenant les protocoles et les enregistrements).
5. Le plan de gestion des sous-produits animaux.
6. Le plan de lutte contre les nuisibles.
7. Le plan de protection vis-à-vis de l'avifaune sauvage.
8. Le plan de formation du détenteur et du personnel aux bonnes pratiques d'hygiène (attestations de suivi).
9. La traçabilité des interventions des équipes de personnels temporaires (nom et coordonnées de l'entreprise, date et objet de l'intervention ; bons de livraison et d'enlèvements).
10. La traçabilité des bandes par unité de production (déclarations de mise en place, enregistrements de l'origine et de la destination).
11. La traçabilité des autocontrôles (nature et fréquence) sur la mise en œuvre du plan de biosécurité.
12. Les risques liés à la détention de volailles non commerciales ou d'oiseaux sauvages captifs.

Les fiches biosécurité sur le site de l'Institut Technique de l'AViculture (ITAVI) peuvent être consultées pour rédiger son propre plan de biosécurité sur le site influenza.itavi.asso.fr

La formation biosécurité est obligatoire pour toute personne manipulant les volailles.

Obligation de déclaration de mise en place de troupeau de volailles et mouvements de volailles



Activité palmipèdes **GAVAGE DE CANARDS EN FILIERE LONGUE**

Ateliers types issus des moyennes des références ITAVI et des références CA82 pour l'année 2019

Description technique de l'atelier		Investissements nécessaires
Nombre de bandes/an	21	Un bâtiment de gavage, cages collectives, silos de stockage maïs et ouvrage de stockage effluents : 230 0000 €
Nombre d'animaux par bande (mulards)	1000	
Taux de spécialisation	82,40%	
SAU	40	
Nombre de canard par UTH Palmipèdes	21000	
Durée du gavage (jour)	11,2	
Alimentation (kg/canard)	9	L'exploitation avec une activité de gavage peut avoir une SAU très faible mais devra disposer de terre pour l'épandage des effluents.
Mortalité %	2	

Temps de travail

90 à 110 heures par bande dont les postes principaux sont mise en gavage 7%, préparation du maïs 9%, gavage 65 %, nettoyage quotidien et surveillance 11%, attrapage et nettoyage des bâtiments 8%

Charges opérationnelles	(€/canard)	(€/bande)
Animaux	10,30 €	10 300 €
Aliment	2,34 €	2 340 €
Prophylaxie	0,07 €	70 €
Cotisations, taxes	0,95 €	950 €
Eau, EDF	0,24 €	235 €
Travaux par tiers	0,18 €	180 €
Total charges opérationnelles	14,08 €	14 075 €

Produits en €	(€/canard)	(€/bande)	Le prix des animaux dépend de la qualité et notamment de le poids du foie .
Mini	16,80	16 464 €	
Moyen	17,2	16 856 €	
Maxi	17,5	17 150 €	

Marge sur coût alimentaire	(€/canard)	(€/bande)	La marge sur coût alimentaire est le seul critère identifiant le niveau de rémunération par l'Organisation de producteur et est égale à Produits – charges animaux/aliment/transport abattage.
Mini	4,16	3 824 €	
Moyen	4,56	4 216 €	
Maxi	4,86	4 510 €	

Marge Brute	(€/canard)	(€/bande)
Mini	2,94	2 389 €
Moyen	3,28	2 781 €
Maxi	3,53	3 075 €

Charges de structure avec amortissement	(€/canard)	(€/bande)	15-20 ans Am. Bâtiment 7-10 ans Am. Matériel
Amortissement	0,65	650 €	
Spécifiques	0,45	450 €	
Non spécifiques	0,61	610 €	
AMEXA	0,3	300 €	
Total	2,01	2 010 €	

Chiffres repères moyens à l'atelier pour 21 bandes soit 0,90 UTH

Approche EBE (marges brutes hors aides + aides - charges de structure hors amortissements) **29 841 €**

Approche revenu (EBE- amortissement moyen) **16 191 €**

Chiffres repères moyens par UTH (21 bandes pour 0,90 UTH au niveau d'un atelier)

Approche EBE pour 1 UTH **33 157 €**

Approche Revenu pour 1 UTH **17 990 €**



Action cofinancée par l'Union européenne avec le Fond Européen Agricole pour le Développement rural en Occitanie et par l'Etat (CasDar)

Contact :
Chambre d'Agriculture du
Tarn et Garonne - ML
Georget
Tél : 05 63 63 18 05

Ateliers types issus des moyennes des références ITAVI et des références CA82 pour l'année 2019

Description technique des ateliers de gavage		Investissements nécessaires
Nombre de bandes/an	30 à 40	Bâtiment gavage : 5000 à 35000 €
Nombre d'animaux par bande	50 à 100	Matériel gavage : 10000 €
Durée du gavage (jour)	12 à 15 j	Salle d'abattage : 20000 € à 30000 €
Alimentation (kg/canard)	11	Salle de transformation : 20000 à 50000 €
Mortalité %	2	Commercialisation : 10000 à 30000 €

	Vente en frais	Vente en Mixte (vente en frais+vente conserve)
Taux spécialisation	50%	72%
SAU	52	75
Nombre de canard par UTH Palmipède	2350	996
UTH palmipèdes	2,03	2,99

Temps de travail

Les postes principaux sont le gavage, l'abattage, la transformation et la commercialisation. Le temps de commercialisation dépendra du type de marché pratiqué. La transformation en conserve demande plus de main d'œuvre. La vente sur les marchés nécessite plus de disponibilité qu'une vente à la ferme sur commande et avec des horaires fixes. A titre indicatif dans le tableau ci-dessus nous avons les moyennes d'UTH palmipèdes observées par familles d'atelier sur le Sud-Ouest.

Charges opérationnelles	Vente en frais	Vente en Mixte (vente en frais+vente conserve)
Animaux (€/canard)	14,20 €	14,20 €
Aliment (€/canard)	2,08 €	2,08 €
Autres charges (€/canard)	3,10 €	15,30 €
Total charges opérationnelles (€/canard)	19,38 €	31,58 €
Total charges opérationnelles (€/UTH palmipèdes)	45 543 €	31 454 €

Dans le cas de vente en mixte, il y a des charges spécifiques liées à la fabrication des conserves qui sont au niveau des autres charges. On observe également un léger effet du nombre d'animaux produit sur les exploitations pour le coût des animaux et des aliments.

Produits en €/canard	Vente en frais	Vente en Mixte (vente en frais+vente conserve)
Prix de vente moyen (€/canard)	38 €	75 €
Fourchette (€/canard)	35-40 € (1)	60 à 95 €
	Vente en frais	Vente en Mixte (vente en frais+vente conserve)
Produits en €/UTH palmipèdes	87 514 €	73 206 €

Moyenne Marge Brute	Vente en frais	Vente en Mixte (vente en frais+vente conserve)
€/canard	18,62	43,42
€/UTH palmipèdes	34 919 €	41 752 €

Charge de structure avec amortissement	Vente en frais	Vente en Mixte (vente en frais+vente conserve)
€/canard	4,50 €	16,02
€/UTH palmipèdes	10 575 €	15 956 €

Chiffres repères atelier pour 1 UTH palmipède

marges brutes - charges de structure avec amortissement	Vente en frais	Vente en Mixte (vente en frais+vente conserve)
€/UTH palmipèdes	24 344 €	25 796 €



Ateliers types issus des moyennes des références ITAVI et des références CA82 pour l'année 2019

Description technique de l'atelier		Investissements nécessaires
Nombre de bandes/an	3,5	Entre 160 000 € et 270 000 € (atelier tout automatisé) la grippe aviaire a obligé les éleveurs à passer en bande unique. La poussinière après desserrage sert aussi à l'élevage
Nombre d'animaux par bande (mulards)	4250	
Densité de canards dans le bâtiment	5 canards/m ²	
Densité de canards sur le parcours	3 m ² /canard	
Taux de spécialisation	60%	
SAU	53	
Nombre de canard par UTH Palmipèdes	24791	
Durée d'élevage (jour)	83,5	
Alimentation (kg/canard)	16,5	
Mortalité %	1,76	14 j minimum vide sanitaire bâtiment

Temps de travail
80 à 110 heures par bande dont les postes principaux sont l'alimentation parcours, attrapage des lots, le nettoyage et désinfection des bâtiments.

Charges opérationnelles	(€/canard)	(€/bande)
Animaux	2,51 €	10 668 €
Aliment	3,90 €	16 575 €
Prophylaxie- produits nettoyage et désinfection	0,37 €	1 573 €
Cotisations, taxes	0,07 €	298 €
Eau, EDF	0,10 €	425 €
Travaux par tiers	0,05 €	213 €
Litière	0,04 €	153 €
Total charges opérationnelles	7,04 €	29 903 €

Produits en €	(€/canard)	(€/bande)	4176 canards vendus par bande en considérant un taux de mortalité de 1,76 %
Prix de vente			
Mini	8,60	35 907 €	
Moyen	9,00	37 577 €	
Maxi	9,50	39 664 €	

Marge sur coût alimentaire	(€/canard)	(€/bande)	La marge sur coût alimentaire est le seul critère identifiant le niveau de rémunération par l'Organisation de producteur et est égale à Produits – charges animaux/aliment/ transport abattage.
Mini	1,56	8 664 €	
Moyen	1,96	10 334 €	
Maxi	2,46	12 422 €	

Marge Brute	(€/canard)	(€/bande)
Mini	1,446	6 004 €
Moyen	1,564	7 674 €
Maxi	1,642	9 761 €

Charges de structure avec amortissement	(€/canard)	(€/bande)	Durée d'amortissement bâtiment : 12 ans, Durée d'amortissement matériel 10 ans
Amortissement	0,45	1 913 €	
Spécifiques	0,22	935 €	
Non spécifiques	0,50	2 125 €	
AMEXA	0,10	425 €	
Total	1,14	5 398 €	

Chiffres repères moyens à l'atelier (3,5 bandes soit 0,60 UTH)	
Approche EBE (marges brutes hors aides + aides - charges de structure hors amortissements)	14 661 €
Approche revenu (EBE - amortissement moyen)	7 967 €
Chiffres repères moyens par UTH (3,5 bandes pour 0,60 UTH au niveau d'un atelier)	
Approche EBE pour 1 UTH	24 435 €
Approche Revenu pour 1 UTH	13 278 €



Action cofinancée par l'Union européenne avec le Fond Européen Agricole pour le Développement rural en Occitanie et par l'Etat (CasDar)

Contact :
Chambre d'Agriculture du Tarn et Garonne - ML Georget
Tél : 05 63 63 18 05

Ateliers types issus des moyennes des références ITAVI et des références CA82 pour l'année 2019

Description technique de l'atelier (1 bâtiment de 400 m ²)		Investissements nécessaires
Nombre de bandes/an	3,3	Bâtiment (1) 55 509 €
Nombre d'UTH	0,15	Matériel (2) 35 500 €
Nombre d'animaux par bande	4400	(1) bâtiment de 400 m ²
Vide sanitaire en jours	27	(2) distributeur d'aliment, eau, chauffage ... silo-régulateur d'ambiance, grillage et piquet, clôture pour le parcours
Parcours en ha	1,76	
Poids moyen à l'abattage en kg	2,3	
Age moyen à l'abattage en jours	86	
Mortalité %	2	
Taux de déclassement %	6	
GMQ (g/jour)	26,4	GMQ = gain moyen quotidien
Indice de consommation	2,94	Indice de consommation : quantité d'aliments ingéré pour produire 1 kg de poids vif

Densité bâtiment : 11 poulet/m²

Densité parcours : 4 m²/poulet

Le vide sanitaire du bâtiment est au minimum de 14 jours

L'âge minimum d'abattage est de 81 jours en production Label

Temps de travail

La surveillance implique une disponibilité journalière d'une personne et d'une courte durée : 1,5 heures/bandes/jour. Mais attention au pic de travail lors de l'enlèvement des animaux qui exige une main d'œuvre plus importante (5-7pers) et au moment du nettoyage et désinfection du bâtiment

Charges opérationnelles	(€/poulet label)	(€/bande)	Il peut y avoir une variabilité du prix des aliments : en 2019 = 0,283 €/tonne
Animaux	0,35	1 540 €	
Aliment	1,95	8 580 €	
Produits vétérinaires/ nettoyage bâtiment	0,120	528 €	
Eau, EDF	0,021	92 €	
Travaux par tiers	0,070	308 €	
Litière	0,032	141 €	
Total charges opérationnelles	2,54	11 189 €	

Produits en €	(€/poulet)	(€/bande)
Prix de reprise déclassé 10 %	2,54 €	
Prix de vente moyen	3,72 €	16 152 €
Prix de reprise classé 90%	3,88 €	
4320 poulets vendus par bande en considérant un taux de déclassement (poulet payé au prix du déclassement)		

Marge sur coût alimentaire	(€/poulet label)	(€/bande)	La marge sur coût alimentaire est le seul critère identifiant le niveau de rémunération par l'Organisation de producteur et est égale à Produits – charges animaux/aliment
	1,42	6 032 €	
Marge Brute	(€/poulet label)	(€/bande)	
	1,151	4 963 €	

Charges de structure avec amortissement	(€/poulet label)	(€/bande)	Selon le niveau d'amortissement du bâtiment l'atelier obtiendra un résultat positif ou non. Amortissement sur 15 ans
Amortissements	0,390	1 682 €	
Autres	0,100	431 €	
Total	0,490	2 113 €	

Chiffres repères à l'atelier pour 1 bâtiment (3,3 bandes pour 0,35 UTH)	
Approche EBE atelier	14 954 €
Approche revenu atelier	9 405 €
Chiffres repères moyens pour 1 UTH	
Approche EBE pour 1 UTH	42 727 €
Approche revenu pour 1 UTH	26 871 €

Ateliers types issus des moyennes des références CA82 2019

Description technique de l'atelier		
Nombre de bandes/bâtiment/an	2,5	
Nombre de bâtiments	4	
Densité de poulets dans bâtiment	11 poulets/m ²	Avec alimentation et abreuvement à l'intérieur sinon protection contre les animaux sauvages
Nombre d'animaux par bande	660	
Nombre d'animaux/an	6600	
Vide sanitaire en jours du bâtiment	14 mini	
Parcours 2 m ² minimum/poulet et vide sanitaire minimum de 28 j		conseillé 4m ² /poulet de densité
Poids moyen à l'abattage en kg	2,2	
Age moyen à l'abattage en semaines	13-17	Souche lourdes à croissance lente
Mortalité % sauf accident majeurs	1-2 %	SAU 50 ha
Indice de consommation IC	4 à 4,5 (kg d'aliment par kg de viande produite)	
Gain moyen quotidien GMQ	25g	

Investissements nécessaires pour l'élevage		
Nombre d'animaux par bande	660	Le coût est variable si le bâtiment est existant ou si il y a une construction neuve. Lorsque les ventes sont étalées sur l'année, il faut prévoir 4 à 5 bâtiments (1 bande/ bâtiment) avec parcours grillagé correspondant. L'élevage doit répondre aux normes de biosécurité. L'abattage peut s'effectuer à la ferme avec déclaration de l'établissement auprès de la DDCSPP82 ou bien dans un abattoir en « <i>abattage à façon</i> ».
Surface bâtiment m ²	60	
Cabanes déplaçables-sas	9 100 €	
Matériel	1 500 €	
Investissement pour 4 bâtiments	42 400 €	
Investissements nécessaires si abattage à la ferme		
Bâtiment	20000 à 40000 €	
Matériel sans chaîne d'abattage	6000 à 15000 €	
Chaîne d'abattage	20000 à 60000 €	
En fonction de la commercialisation des volailles, du nombre et de la provenance des animaux, le statut de la salle d'abattage sera défini (EANA ou abattoir CE)		

Temps de travail
Variable selon le nombre d'animaux par bande et le circuit de commercialisation (nombre de marché etc) : 18 jours par bande dont les postes principaux sont l'élevage (55%), l'abattage (22%), la commercialisation (23%)
En filière courte la commercialisation d'une bande s'effectue sur 1 mois pour avoir un produit homogène

Charges opérationnelles	(€/poulet)	(€/bande de 660)	(€/an)	
Animaux (poussins)	0,50	330 €	3 300 €	Coût des animaux :
Aliment	2,55	1 683 €	16 830 €	
produits vétérinaires/ nettoyage bâtiment	0,35	231 €	2 310 €	
Eau, EDF, gaz (poussinière)	0,45	297 €	2 970 €	Âge 4 sem. : 2,6 €/pièce
Abattage plus transport	2,80	1 848 €	18 480 €	Âge 6 sem. : 2,8€/pièce
Commercialisation (très variable)	1,20	792 €	7 920 €	
Total charges opérationnelles	7,85	5 181 €	51 810 €	

Produits en €	(€/poulet)	(€/bande de 660)	(€/an)	
Mini	15,00	9 653 €	97 020 €	Prix de vente PAC prêt à cuire
Moyen	16,10	10 360 €	104 135 €	
Maxi	17,20	11 068 €	111 250 €	

Marge Brute	(€/bande de 660)	(€/an)	
Mini	4472	45 210 €	<i>Pour approcher au niveau de l'atelier l'EBE et le revenu il faut avoir les données charges de structure et amortissement (très variable sur les exploitations). Il faut dans tous les cas prévoir une salle d'abattage au norme.</i>
Moyen	5179	52 325 €	
Maxi	5887	59 440 €	